

■ **Aspida, fondation collective pour la réalisation des mesures de prévoyance conformes à la LPP**, à Lausanne (FOSC du 16.11.2001, p. 9040). Procuration collective à deux est conférée à Marc Hartmann, d'Ermensee, à Pully, et Pasquale Zarra, d'Adligenswil, à Meggen.
Journal no 4540 du 03.05.2002
(00463516 / CH-550.0.095.373-0)